



Syndicat Mixte pour la Collecte
et le Traitement des Eaux Usées
des Bassins de la Thève et de l'Ysieux

République Française
Département VAL D'OISE
SICTEUB

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 20/09/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
48	25	29

Vote
A l'unanimité
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2023, le 20 Septembre à 18:30, le Comité Syndical du SICTEUB s'est réuni au Centre Culturel de Coye-la-Forêt, lieu extraordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DESSE Daniel, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux délégués syndicaux le 12/09/2023.

Présents : M. DESSE Daniel, Président, M. POIRIER Henri, M. VARON Bernard, M. GAL Olivier, M. HADDAD Edmond, M. BLANCHARD Philippe, M. WROBLEWSKI Didier, M. TURBAN Jean-Claude, M. MULLER Patrick, M. DUFUMIER Dominique, Mme LEGRAND Nicette, M. LEDOUX Eric, M. MANSOUX Michel, M. SPECQ André, M. PIN Daniel, M. BOCQUET Jean-Charles, M. EPALLE Jean, M. BOUFFLET Pierre, M. GUEDON Eric, M. FABRE Jacques, M. DESHAYES François, M. BRICHE Etienne, M. COLLIN Eric, M. COLLOBER Ernest, M. BARBIER Jean-Michel
Suppléant(s) : M. GAL Olivier (de M. THERRY Eric), M. HADDAD Edmond (de M. FAUVIN Patrick), M. BLANCHARD Philippe (de Mme SAVY Marie-Laure), M. WROBLEWSKI Didier (de M. BIZERAY Jean-Jacques), M. TURBAN Jean-Claude (de M. BARBAROSSA Raphaël)

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BLAIMONT Jean-Pierre à M. LEDOUX Eric, M. MELLA Daniel à M. SPECQ André, M. FALLOT Frédéric à M. DESSE Daniel

Excusé(s) : M. FAUVIN Patrick, Mme SAVY Marie-Laure, M. ALATI Jacques, M. THERRY Eric, M. BUISSON Jean-Michel, M. BIZERAY Jean-Jacques, M. BONDOUX Gilles, M. MOULA Nicolas

Absent(s) ayant donné procuration : M. DREVILLE Gérard à M. BOCQUET Jean-Charles

Absent(s) : M. DUCLOS Jean-Noël, M. GAUBOUR Jacques, M. FERRACHAT Sébastien, M. MONNEINS François, M. GRANZIERA Gilles, M. GAILDRAT Olivier, Mme POLLET Clarisse, Mme LOURME Sophie, M. MOREL Cyril, M. DELECLUSE Thibault, M. DUFLOS Jérémy, Mme MALAQUIN Chantal, M. BONTEMPS Jean-Marie, M. BARBAROSSA Raphaël, M. CAZIEUX Jean-Marie, M. DE NOAILLES Emmanuel

A été nommé(e) secrétaire : M. SPECQ André

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation et la déconcentration,

Considérant que le SICTEUB dispose actuellement de deux budgets : un budget principal assainissement Eaux Usées (M49) et un budget annexe avec autonomie financière Eaux Pluviales Urbaines (M14).

Considérant que la nouvelle nomenclature impose aux budgets M14 de devenir M57.

Considérant que néanmoins, un budget principal SPIC (M49) n'a pas vocation à disposer de budgets annexes ou rattachés administratifs. Ainsi, dès lors qu'une entité assure, a minima, la gestion d'un SPA et d'un SPIC, son budget principal doit être érigé en SPA et le budget SPIC doit constituer un budget annexe.

Considérant que suivant cette réglementation, le passage du BA 28110 « eaux pluviales » de la M14 à la M57 au 1er janvier 2024 nécessite que l'architecture budgétaire soit modifiée comme suit au 1er janvier 2024 :

- Le BP 28100 « Syndmc Siceub Thèves Ysieux » en M49 est modifié en Budget Annexe (budget annexe avec autonomie financière).
- Le BA 28110 « eaux pluviales urbaines -Siceub » est modifié en Budget Principal.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- **D'ACTER** de la modification de l'architecture budgétaire du SICTEUB à compter du 1er Janvier 2024
- **D'ACTER** de la modification du budget eaux pluviales urbaines M57 en budget Principal
- **D'ACTER** de la modification du budget eaux usées M49 en budget annexe avec autonomie financière
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches afférentes à ces modifications

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
A Asnières sur Oise, le 22/09/2023
Le Président

